ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 68000

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport intitulé « L'avenir de la radio à l'ère numérique » rendu public le 10 octobre 2001, et remis par Anne Coutard. Ce rapport préconise de combiner les diffusions terrestres et satellitaires afin de favoriser le développement de la radio numérique. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport sur « L'avenir de la radio à l'ère numérique », que Mme Anne Coutard a remis à la ministre de la culture et de la communication au début du mois d'octobre 2001, préconise, comme l'indique l'honorable parlementaire, de combiner les modes terrestre et satellite de diffusion de la radio numérique. Le rapport suggère également d'élaborer un cadre juridique définitif pour ce média ainsi qu'une évolution des normes techniques utilisées, particulièrement une adaptation de celles-ci aux standards de l'Internet. C'est pourquoi le ministère de la culture et de la communication, en collaboration avec le secrétariat d'Etat à l'industrie et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, met en place un groupe de travail auquel participeront les représentants des éditeurs radiophoniques, les opérateurs techniques de diffusion terrestre et satellite et les industriels. Le club de la radio numérique sera étroitement associé à ces travaux. Ce groupe de travail aura pour objectif de définir les caractéristiques souhaitées des services de la radio numérique et pourra également formuler des recommandations sur le cadre juridique adapté à ce mode de diffusion. Des propositions d'extension des normes techniques aujourd'hui établies pour la radio numérique pourront également être avancées. En dépit des difficultés qu'elle rencontre dans certains pays voisins, la numérisation de la diffusion de la radio, enjeu de premier plan pour ce média dont le rôle est essentiel en matière de pluralisme et de diversité culturelle, doit être menée dans les meilleures conditions. C'est pourquoi les travaux de ce groupe revêtent une grande importance.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68000
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6123
Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1399